

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****19150993*****DÉPOSÉ AU GREFFE LE****07 NOV. 2019****TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI
Greffe****N° d'entreprise : 0457 059 248****Nom****(en entier) : Les Abattoirs du Hainaut****(en abrégé) :****Forme légale : Société Anonyme****Adresse complète du siège : rue de l'Abattoir 46, 7700 Mouscron****Objet de l'acte : Démissions et nominations administrateurs**

A. L'assemblée extraordinaire de 28 août 2019 a pris connaissance et a accepté la démission des administrateurs suivants et ceci à partir du 30 août 2019 :

- Druma SPRL (0834.059.547) ayant son siège social à Kerkstraat 96, 8340 Damme représentée par son représentant permanent Magali Druwel, domicilié à Ommegangstraat 9, 9690 Kwaremont

- Edwig Tanghe, domicilié à Rollebaanstraat 42, 8730 Beernem

Cette décision est prise par l'unanimité des voix

B. L'assemblée extraordinaire décide de prolonger le mandat de la SA Cadus comme administrateur (et automatiquement le mandat comme administrateur-délégué) pour une période renouvelable de six ans, se terminant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2025.

Cette décision est prise par l'unanimité des voix

C. L'assemblée extraordinaire nomme comme nouveaux administrateurs et ceci à partir du 30 août 2019 pour une période renouvelable de six ans, se terminant immédiatement après l'assemblée générale extraordinaire de 2025:

- la SA Jolika (0442.288.524), ayant son siège social à Latemstraat 167, 9830 Sint-Martens-Latem, ici représentée par son représentant permanent Viviane Druwel, domicilié à Sparrendreef 89/11, 8300 Knokke-Heist

- Guy Van Genechten, domicilié à Geelseweg 159, 2250 Olen

Cette décision est prise par l'unanimité des voix

Cadus SA**Représenté par Johan Castelein****Administrateur délégué**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/11/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).